



C'était un des engagements que nous avons pris devant les Français au cours des élections présidentielle et législatives de 2007.

L'heure est venue à présent de passer à l'acte.

**Il est hors de question de revenir à un régime d'assemblée et de fragiliser le Gouvernement qui a besoin de prérogatives solides pour mener des politiques efficaces.** Je serais le premier à m'opposer à une telle dérive. On a vu toutes les limites de la IV<sup>ème</sup> République et la France mérite mieux qu'un retour en arrière !

**En revanche, comme le Président de la République qui a eu le courage de l'initier, comme les membres du comité Balladur, je crois que nous pouvons, avec cette réforme, donner une dimension fantastique au travail parlementaire.**

Sans rien enlever au Gouvernement, la réforme va faire naître une nouvelle relation plus constructive entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. **C'est le point central de cette réforme et c'est ce que tous les parlementaires de droite comme de gauche réclament depuis des décennies.**

**Au nom de la cohérence, pouvons-nous refuser cette avancée majeure pour laquelle nous nous battons depuis si longtemps ?**

**Sans rentrer dans les détails, je voudrais insister sur trois progrès décisifs qui justifient pleinement de voter cette réforme.**

**1/ Avec cette évolution constitutionnelle, le Parlement sera mieux associé à la prise de décision.** Nous avons tout simplement l'occasion historique d'institutionnaliser la « coproduction législative » que nous demandons depuis le début de la législature.

L'ordre du jour partagé tout comme la possibilité pour les assemblées de s'opposer à la procédure d'urgence renforceront le Parlement comme lieu de débat incontournable. Le fait que le texte, discuté dans l'hémicycle, soit celui de la Commission et non plus celui du Gouvernement va valoriser notre travail aujourd'hui dans l'ombre et obliger le Gouvernement à travailler avec nous en amont des séances publiques.

Le contrôle des nominations à des postes clés n'empêchera pas le Président de la République d'assumer ses responsabilités mais impliquera davantage les parlementaires dans les décisions sur l'avenir du pays.

**2/ Avec cette réforme, le Parlement légifèrera moins et mieux, car les lois seront dorénavant préparées et adoptées selon un « mode d'emploi » incontournable.**

La réforme doit nous permettre de définir une règle qui ne soit ni de droite ni de gauche, et qui, à l'instar de la LOLF pour le budget, offre un cadre de référence pour l'élaboration des lois. Ce « mode d'emploi » prévoira systématiquement les études d'impact, la consultation publique, la transmission des principaux textes réglementaires découlant de la loi et enfin l'évaluation obligatoire au bout de 3 ans. Le cas échéant, la conférence des Présidents pourrait refuser d'avancer dans l'examen du projet de loi.

Avec de telles dispositions, directement inspirées de nos voisins européens, le travail de préparation des lois sera certes plus dense et plus long en amont. **Mais les lois votées seront moins nombreuses, plus pertinentes et « prêtes à emploi. »**

**Ne pas saisir l'occasion d'une telle amélioration de notre travail serait vraiment se tirer une balle dans le pied !**

**3/ Avec cette réforme, nous pourrions faire de notre Assemblée une institution qui évalue et contrôle enfin véritablement l'action publique.**

Alors qu'aucun organe de contrôle n'est plus légitime que les Parlementaires, représentants du Peuple français, pour remplir cette mission, la Constitution actuelle ne nous reconnaît pas ce rôle. Nous ne pouvons plus nous contenter de voter des lois qui parfois ne sont jamais appliquées ou ne portent pas suffisamment de fruits.

**Nous avons l'occasion de réparer cette anomalie. La mission d'évaluation et de contrôle va transformer notre travail et nous permettre de nous mêler davantage de la réforme de l'Etat et de la modernisation du pays. Les Français attendent que nous assumions enfin toutes nos responsabilités !**

**Au final, il y a donc dans ce projet des avancées majeures pour le Parlement et pour la France. Je ne voudrais pas que nous passions à côté pour de mauvaises raisons.**

Bien sûr, il y a des points sur lesquels tel ou tel d'entre nous peut être en désaccord.

**Mais une modification constitutionnelle est forcément le fruit d'un compromis.** Nous avons beaucoup débattu sur ce texte et nous avons fait des progrès considérables sur de nombreux points qui posaient problème. Les amendements que nous avons déposés ont déjà permis d'aplanir bien des difficultés présentes dans le projet de loi initial.

